



NATIONS UNIES  
ASSEMBLEE  
GENERALE

UN/DA COLLECTION

Distr.  
GENERALEA/34/838  
17 décembre 1979  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Points 12 et 98 de l'ordre du jour

## RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1980-1981

Incidences administratives et financières du projet de résolution  
recommandé par la Deuxième Commission (A/34/635/Add.3, par. 11)

Rapport de la Cinquième CommissionRapporteur : M. Ali Ben-Said KHAMIS (Algérie)

1. A sa 82ème séance, le 14 décembre 1979, la Cinquième Commission, conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, a examiné un état d'incidences administratives et financières (A/C.5/34/91) présenté par le Secrétaire général au sujet du projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission au paragraphe 11 de son rapport (A/34/635/Add.3).
2. Les commentaires et observations formulés par les membres de la Commission au cours de l'examen de cette question sont résumés dans le compte rendu analytique de la séance (A/C.5/34/SR.82).

## DECISION DE LA CINQUIEME COMMISSION

3. La Cinquième Commission a décidé, sans procéder à un vote, de prendre acte de l'état d'incidences administratives et financières présenté par le Secrétaire général (A/C.5/34/91) et d'informer l'Assemblée générale que si elle adoptait le projet de résolution recommandé par la Deuxième Commission (A/34/635/Add.3, par. 11), il ne serait pas nécessaire d'ouvrir de crédit supplémentaire. Le coût des services de conférence à assurer serait indiqué dans l'état récapitulatif des dépenses à prévoir pour 1980 au titre desdits services, que l'Assemblée générale examinera à la fin de sa présente session.

-----